

- COMMUNE DE BOFFRES -

Compte-Rendu N°09 -2020

Réunion du Conseil municipal du 23 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois novembre à 19h00.

Le Conseil Municipal de la commune de Boffres s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Mr JUGE Hubert, Maire.

Étaient présents : AGUADO Annick, ARNDT Antony, BEROUD Pierre, BLONDEL Corinne, CHAUCHARD Christian, CHOSSON Virginie, CLEMENT Agnès, CUCCIA Hélène, DESBOS Marc, JUGE Hubert, JULIEN Brice, JULIEN Marcel, ORBAN Nathalie, RIAILLON Jean.

Était absente (excusée) : ROUMANET Odette, pouvoir donné à AGUADO Annick

Secrétaire de séance : BEROUD Pierre,

Approbation du compte rendu précédent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré		
Contre	abstention	pour
0	1	14

20-049 : Révision des loyers : local commercial

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à la révision du loyer du local occupé par M ANDRIEUX 2 rue des Moulins, suivant l'indice de référence des loyers commerciaux au 1er trimestre 2020.

L'indice de référence des loyers du 1er trimestre 2020 est de 116.23.

Le montant mensuel du loyer à compter du 1er novembre 2020 est de 265.46 € et 6 € d'ordures ménagères.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré		
Contre	abstention	pour
0	0	15

20-050 : délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et /ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité et 20-051 : Contrat Poste ATSEM

Monsieur le maire rappelle que le poste d'ATSEM est occupé par Mme Anastasia CATALON en remplacement de M CROS Alain, en retraite pour invalidité depuis le 10/08/2020.

Il rappelle aussi que le contrat actuel est un contrat aidé qui se termine le 31 décembre 2020. Afin de terminer l'année scolaire dans les mêmes conditions, il sera préférable de renouveler le contrat de Mme CATALON Anastatia jusqu'au 31 juillet 2021. Monsieur le maire précise que Mme CATALON Anastasia n'a plus droit au contrat aidé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré		
Contre	abstention	pour
0	0	15

20-052 : approbation du rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)

Monsieur le Maire expose,

Vu le Code Général des Impôts, en particulier l'article 1609 nonies C définissant le mécanisme des attributions de compensation dans le cadre d'un établissement public de coopération intercommunale ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

Vu le retour aux communes des semaines Tremplin depuis le 1er janvier 2020 et du Contrat Enfance Jeunesse ex Pays de Crussol au 1er janvier 2021.

Considérant que la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) dans laquelle chaque commune est représentée par un ou deux délégués, s'est réunie le 07 octobre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte le rapport de la CLECT annexé		
Contre	abstention	pour
0	0	15

20-053 : Modification des statuts de la CCRC

Monsieur le Maire expose,

Vu la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°162-2020 du Conseil Communautaire du 05 novembre 2020 modifiant les statuts de la Communauté de Communes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré		
Contre	abstention	pour
0	0	15

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve la modification des statuts, conformément au document fourni en annexe.

20-054 : Pacte de gouvernance

Monsieur le Maire expose.

L'article L.5211-11-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit désormais qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'EPCI à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Ce même article énonce les dispositions que ce pacte peut contenir. Celles-ci ne sont pas obligatoires ni limitatives.

Vu l'intérêt que pourrait présenter la formalisation dans un document écrit et connu de tous des bonnes pratiques déjà en œuvre au sein de la communauté de communes dans ses relations avec les communes membres, mais aussi la possibilité d'améliorer encore les relations inter-collectivités.

Vu la délibération n°161-2020 du conseil communautaire du 05 novembre 2020 décidant d'élaborer un pacte de gouvernance ;

Vu le projet ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valide le pacte de gouvernance.		
Contre	abstention	pour
0	0	15

20-055 : SDE 07 : adhésion au groupement de commandes en tant que membre

La loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel le 09 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 05 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des tarifs bleu de vente d'électricité réglementés pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront éligibles aux TRV.

Les autres consommateurs, dont les collectivités et établissements publics, ou toute personne morale de droit public, devront donc anticiper la fin des tarifs bleu précités en souscrivant à une offre de marché avant l'échéance du 31 décembre 2020.

Les autres consommateurs, dont les collectivités et établissements publics, ou toute personne morale de droit public, devront donc anticiper la fin des tarifs bleu précités en souscrivant à une offre de marché avant l'échéance du 31 décembre 2020.

Les consommateurs concernés qui n'auront pas souscrit d'offre de marché avant fin 2020, basculeront automatiquement dans une offre de marché auprès de leur fournisseur historique actuel, à savoir EDF.

Pour les consommateurs soumis au Code de la commande publique, il s'agira donc de mettre en concurrence les fournisseurs avant de signer un marché avec le fournisseur de leur choix.

Dans ce contexte, le SDE07 propose un groupement de commandes pour l'achat d'électricité. A même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres.

Monsieur le Maire précise également que la liste des membres du groupement de commandes sera arrêtée par le SDE 07.

La commune de Boffres est consommatrice d'électricité pour ses bâtiments et équipements.

L'ensemble des sites C5-C4-C3-C2 est de 5 pour une consommation de 32101.

Le SDE 07, Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche qui se propose de coordonner et d'exécuter le marché d'achat d'électricité, en contrepartie d'une participation financière pour permettre à l'ensemble des collectivités de l'Ardèche de répondre à cette extinction des tarifs réglementés de vente d'électricité.

Cette adhésion, conformément au nombre de PDL de la commune correspondant à 5 PDL et une consommation de 32 101 kwh, aurait un coût de 75 € auquel viendrait s'ajouter une part variable de 0.20 € par Mwh qui pourrait correspondre à 6 € concernant la commune. Au total, le coût de l'adhésion au groupement d'achat d'énergie du SDE 07 est de 81 €/an.
La CAO du groupement sera celle de SDE07, coordonnateur du groupement.

En conséquence, il vous est demandé :

- d'autoriser l'adhésion de la commune de Boffres au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés
- d'accepter les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés
- d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement et à transmettre les besoins de la commune, à savoir le détail des consommations de chaque point de livraison
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Boffres et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré		
Contre	abstention	pour
0	0	15

20-056 : participation de la commune aux chèques cadeaux pour le personnel de l'EHPAD le Grand Pré

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'il a été proposé par les maires des communes membres du conseil d'administration de l'EHPAD le Grand Pré d'augmenter exceptionnellement la valeur des chèques cadeaux pour l'ensemble des agents de l'établissement, à hauteur de 150 euros par agent, soit une augmentation de 50 euros par rapport à 2019.

Monsieur le Maire explique que cette augmentation sera répartie entre les 4 communes du plateau et informe que pour la commune de Boffres, la participation ponctuelle sera de 800 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré		
Contre	abstention	pour
0	5	10

Les conseillers municipaux concernés personnellement (ou leur conjoints) par la mesure s'abstiennent de prendre part au vote.

Questions diverses débattues sans délibération :

Point finance :

Compte rendu de l'exécution des dépenses en application de l'article L.2121-22 du CGCT qui fait obligation à l'Exécutif de rendre comptes des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée par le conseil municipal.

Il est rappelé que délégation a été donné à monsieur le Maire pour réaliser les dépenses jusqu'à 3000 euros, sous réserves de l'avis préalable des membres de la Commission composée comme la CAO (AGUADO, JULIEN, RIALON). Au-delà de cette somme, l'autorisation expresse du conseil municipal est requise.

A ce jour, les dépenses de fonctionnement se sont donc réalisées comme suit :

Article	Budgétisé	Total réalisé	% Réalisé	Disponible	% Dispo.
---------	-----------	---------------	-----------	------------	----------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

60631	Fournitures d'entretien	4 000.00 €	2 652.98 €	66.3%	1 347.02 €	33.7%
-------	-------------------------	------------	------------	-------	------------	-------

La disponibilité des crédits d'entretien est faible du fait des dépenses liées au COVID.

6232	Fêtes et cérémonies	4 500.00 €	1 049.00 €	23.3%	3 451.00 €	76.7%
------	---------------------	------------	------------	-------	------------	-------

Sur le solde de 3451 €, il y a lieu de soustraire les dépenses liées aux colis de Noël des Anciens qui remplacent le repas de Noël et 125 euros pour les 5 "petits colis" au profit des résidents de l'EPADH d'Alboussière qui ne peuvent recevoir de colis alimentaires.

6067	Fournitures scolaires	3 000.00 €	3 141.31 €	104.7%	-141.31 €	-4.7%
------	-----------------------	------------	------------	--------	-----------	-------

Les dépenses de fournitures scolaires sont en négatif du fait du paiement d'une facture réalisé à tort pour le compte de l'OCCE. Ce point fera l'objet d'une régularisation. Il est utile de prévoir un protocole de règlement des factures avec l'école pour éviter ce type d'erreur.

60623	Alimentation	10 000.00 €	209.42 €	2.1%	9 790.58 €	97.9%
-------	--------------	-------------	----------	------	------------	-------

L'exécution des dépenses d'alimentation sont liées à la cantine et s'exécutent conformément aux prévisions.

60621	Combustibles	4 500.00 €	2 503.15 €	55.6%	1 996.85 €	44.4%
-------	--------------	------------	------------	-------	------------	-------

60612	Energie-électricité	15 000.00 €	7 052.93 €	47.0%	7 947.07 €	53.0%
-------	---------------------	-------------	------------	-------	------------	-------

Il est noté que les dépenses ci-dessous sont exécutées à la moitié des prévisions. (Effet COVID). Néanmoins, il s'agit de dépenses importantes qui justifient la nécessité de réaliser des économies fiscales et environnementales sur ces lignes. A ce titre, le changement de mode de chauffage de l'école sera utile.

Point défi famille :

Dans le cadre de leur candidature pour devenir « Territoire à Energies POSitives » (TEPOS), la Communauté de Communes Rhône Crussol et ARCHE Agglo ont lancé hier les inscriptions à 2 défis familles :

- Défi "Famille Zéro déchet" (*Défi de 6 mois pour réduire ses déchets et consommer autrement*)
- Défi "Famille à alimentation positive" (*Défi de 6 mois pour consommer de saison, bio et local*)

Des ateliers sont prévus sur les 2 EPCI organisateurs (*Alternance entre le territoire d'ARCHE Agglo et celui de la CCRC*) Une association coanimera les ateliers : ZéroWaste Valence & Co

Une Famille de la commune a été choisie pour ce défi La famille a répondu favorablement à la proposition. D'autres familles éligibles, qui n'ont pas été retenues, ont été mises sur liste d'attente.

Point d'Information sur le ramassage d'ordures ménagères :

il est prévu depuis plusieurs mois au niveau intercommunal une réduction du nombre de points de collecte. Il faudra travailler sur ce sujet important.

Point CCAS :

Le repas des anciens étant impossible, il est prévu des colis de produits locaux (à noter le geste de l'entreprise La ducale qui offre ses produits en direction des anciens)
Les distributions seront organisées courant Décembre.

Points de la commission agriculture :

Trois sujets abordés

N° 1 : une réflexion est lancée autour de la formation à la transmission d'exploitation agricole au travers d'un « café transmission ». En février ou mars, à définir.

N° 2 : travail autour du foncier agricole pour faciliter les contacts entre les propriétaires et repreneurs à coordonner avec la communauté de commune.

N° 3 : Un des grands défis pour l'agriculture : le problème du manque d'eau. Une recherche de solution pour tester des solutions techniques pour aider à la rétention d'eau dans les sols.

Points de la commission environnement :

Deux sujets abordés

Sujet N°1 changement de chauffage école et mairie.
après plusieurs consultations de professionnels et la rencontre de monsieur Martin technicien au SDE07 (syndicat de l'énergie), il a été décidé de réaliser une pré-étude de faisabilité pour remplacer le chauffage à convecteurs électriques de l'école et à fioul en mairie.
Si l'étude de faisabilité le confirme, il sera proposé d'établir une convention avec le SDE07 pour confier le mandat pour cette réalisation. La pré-étude de faisabilité est programmée pour le 30 novembre.

Sujet N°2 jardins partagés :

La commune se propose de mettre certaines parcelles communales à disposition pour organiser des jardins partagés. Plusieurs citoyens se sont montrés intéressés. Une association pourrait se constituer pour permettre la mise à disposition à titre gracieux. Le projet est à prévoir pour un démarrage au printemps.

Point enfance :

-Commission famille et parentalité :22 oct 20 (voir les fly en annexes)

Présentation des différents services (bien que certains soit en pause a vu de la situation sanitaire)

-Le Relais d'Assistant maternel : accompagnement et information des familles et des assistants maternels. Temps d'activités, intervenants extérieur, conférence, appel a projet. Le relais itinérant est en temps habituel présent le jeudi de 14H a 17H a Alboussiere.

Contact : 0665512486. ramitinerant@rhone-crussol.fr Une réflexion est en cours pour l'organisation de réunion d'information à destination de futur assistant maternel. Dans l'attente de pas hésiter à contacter le RAM

- Le Lieu d'Accueil Enfant Parent « le petit cabanon » : lieu de parol, d'échange et de jeux pour les parents et leurs accompagnants contact : lepetitcabanon@rhone-crussol.fr 0475419919
- La Ludothèque : prêt de jeu, animation parents enfants ludothèque@rhone-crussol.fr 0475759314

Les flyers de ces différents services seront affichés dans le village et distribués à l'école dès que les services reprendront leur fonctionnement habituel

-Tribu :

La convention est presque finalisée, elle est en cours de validation par le service juridique de la cccr.

Reste finaliser l'annexe concernant la mise a disposition du local. Présentation au prochain conseil

-CTG : point sur atelier du 17 nov

Le diagnostic a été approfondi avec les atouts et les défauts du territoire. Il en ressort que beaucoup d'action sont en place mais avec peu de lisibilité.

La prochaine rencontre aura lieu le 11 décembre et aura pour objectifs de décliner des pistes et idées pour répondre aux enjeux qui sont ressorti lors du diagnostic.

Une lettre d'engagement de la commune est demandée par la Caf. Prochain conseil

-travaux : alarme, portail et commission incendie

Point voirie :

Intervention Tremplin pour Élagage route du serre du turc, route du château des faugs avec broyage des branches. Récupération broyat par les agriculteurs,
Pose de filets à neige en 8points différents sur la commune, posées par les agents communaux accompagnés d'un agent du tremplin,

soit 4 jours et demi de travail pour l'ensemble des travaux

Les points suivants n'ont pas été débattus. Ils seront reportés au prochain conseil.

Sécurité Route des Rioux

Depuis le mois de septembre nous réfléchissons à plusieurs solutions pour faire ralentir les véhicules sur la route des Rioux. Après des rencontres avec le département et la voirie de la communauté de commune une première solution se dégage : faire passer les Rioux, Monchal et Pont de Bouchon en agglomération.

Plusieurs étapes sont nécessaires pour y arriver : trouver un nom commun à ces 3 hameaux, c'est pour cela que j'ai demandé à une partie des habitants de ces hameaux, de nous faire parvenir avant la fin de l'année des propositions de nom avec idéalement un nom unique qui se dégage et qui convient à une grande partie de la population, sinon c'est le conseil municipal qui tranchera.

Deuxième étape rencontre avec le département pour finaliser le projet

Troisième étape arrêté municipal pour passage des 3 hameaux en aggro

Dernière étape commande et pose des panneaux

Demande de place pour un Foodtruck à Boffres par Mr Brotte propriétaire du domaine d'Oreiller

A la suite des deux confinements Mr Brotte veut se lancer dans un foodtruck pour essayer de diversifier son activité. Je lui ai dit que nous avons déjà deux soirées de prises sur le village par un foodtruck et un camion pizza le lundi et le mardi. Après demande de leur avis aux gérants de l'auberge pour l'arrivée d'un troisième commerçant ambulant sur la commune, ça ne les dérange pas et au contraire pour eux "le monde attire le monde".

Mr Brotte propose de faire des Hamburgers et un plat local à emporter le vendredi soir. Il faut définir si on lui accorde l'autorisation d'occupation ou pas.

Vu pour être affiché le 07 décembre 2020 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGDCT.

Le Maire,

Hubert JUGE



